

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/752 du 6/08/84

1) ECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.

portant reclassement et nomination de
Monsieur BOUSSOU DIANGOU Joseph, Attaché
des Douanes des Cadres de la catégorie A,
hiérarchie II des Douanes./.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

VU la Constitution du 8 Juillet 1979;
VU la Loi n° 25-80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 8 Juillet 1979;
VU la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonction-
naires de la République Populaire du Congo;
VU l'Arrêté n° 2087/FP. du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
VU le Décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires;
VU le Décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;
VU le Décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires;
VU le Décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
VU le Décret n° 67-50/FP-SE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments notamment en son article 1er & 2;
Vu le Décret n° 71-248/MT.DGT.DELC du 26.7.1971 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres sédentaires de la catégorie A des Douanes
et les règles de recrutement dans lesdits cadres;
VU le Décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196 du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;
VU le Décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
VU le Décret n° 80-630 du 27.12.1980 portant déblocage des avan-
cements des Agents de l'Etat;
VU le Décret n° 80-644 du 28.12.1980 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres;
VU le Rectificatif n° 81-016 du 26.01.1981 au décret n° 80-644
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
VU le Décret n° 81-017 du 26.01.1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement;
VU le Décret n° 83-380 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres;
VU l'Arrêté n° 3803/MF.DGD.DAF du 15.5.1984 portant promotion au
titre de l'année 1984 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A,
hiérarchie II des Douanes;

...

DGB.

DCF.

Vu l'Arrêté n°1292/MTPS.DGTFP.DFP. du 24.2.1984 autorisant Messieurs BOUSSOU DIANGOU Joseph et GOUAKAMABE Richard, Attachés de 3° et 4° échelon à suivre un stage de formation en Douanes en France;

Vu la lettre n°1192/DGD.DAF. du 5.9.1983 du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects transmettant le dossier de l'intéressé;

Vu la demande de l'intéressé;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n°71-248 du 26.7.1971 susvisé, Monsieur BOUSSOU DIANGOU Joseph, Attaché des Douanes de 4° échelon, indice 810 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Douanes en service à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures des Douanes délivré par l'Ecole Nationale des Douanes de Neuilly-Sur-Seine (France) est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Inspecteur des Douanes de 2° échelon indice 890 ACC; néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,
Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

BRAZZAVILLE, le 6 AOUT 1984

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.G.B.	3
D.C.F.	2
SGCM/BC	2
DGD	3
DOSSIER	3
Intéressé	1